

JAMES D. WOLFENSOHN  
President

## **Message du Président de la Banque mondiale au personnel**

3 janvier 2000

Chers collègues,

Je vous adresse mes meilleurs voeux à l'aube de ce nouveau millénaire. Le premier message que je voudrais vous communiquer en cette nouvelle année exceptionnelle concerne le sida. Nous ne devons pas nous cacher que le sida n'est pas une maladie comme les autres. C'est une maladie qui suscite le mépris, la crainte, le rejet, la honte. Beaucoup de membres du Groupe de la Banque ont peur d'en parler. Ils ignorent qu'à présent l'impact de cette maladie peut être considérablement amoindri et que le Groupe de la Banque mondiale a des règles claires en matière de recrutement, d'emploi et de couverture médicale pour les personnes atteintes.

J'ai appris que le manque d'information sur les droits des fonctionnaires de la Banque et sa politique en ce domaine sont une source de stress et de soucis injustifiés, et que, faute d'information, certaines personnes ne cherchent pas à recevoir les traitements qui pourraient améliorer leur état de santé et leur sauver la vie. Je tiens donc à réaffirmer nos politiques et procédures, afin que tout le personnel puisse s'y référer facilement.

Je tiens aussi à vous rappeler le caractère confidentiel et sensible de tout ce qui touche à la santé en général et au VIH/SIDA en particulier. Les membres du personnel peuvent, s'ils le décident, donner des informations sur leur santé à leurs collègues, mais c'est une décision personnelle. Quoi qu'ils décident, il appartient à chacun de nous de créer un climat de compassion et de soutien moral à l'intention de ceux de nos collègues qui sont atteints d'une affection quelconque, que ce soit à Washington ou dans tout autre bureau du Groupe de la Banque Mondiale.

### **Absence de discrimination**

On ne peut refuser d'employer, de titulariser ou de promouvoir un individu uniquement parce qu'il est infecté par le VIH, ni le licencier pour cette raison.

Tous les agents du Groupe de la Banque mondiale et les personnes à leur charge remplissant les conditions voulues bénéficient d'une assurance maladie, y compris les personnes infectées par le VIH.

L'infection par le VIH n'affecte pas le montant des primes d'assurance maladie.

## **Confidentialité**

Nul ne peut être contraint de passer un test de VIH/SIDA

Un agent de la Banque infecté par le VIH n'est pas tenu d'en informer l'institution

Tout agent a droit à ce que son traitement médical reste confidentiel.

## **Traitement et assurance**

Notre régime d'assurance maladie couvre tous les médicaments et traitements du VIH/SIDA, y compris les médicaments anti-rétroviraux, qui sont couramment utilisés dans les pays développés et qui réduisent considérablement le taux de mortalité lié au SIDA.

Comme pour toute maladie, le même ratio de participation aux frais s'applique au traitement du VIH/SIDA, à concurrence du plafond de dépenses à la charge de l'employé. Au delà de ce plafond, le régime d'assurance de la Banque règle 100 % des frais de traitement.

S'il n'est pas possible d'obtenir sur place le traitement approprié, la personne infectée ou souffrant d'une affection liée au sida peut bénéficier d'une procédure d'évacuation sanitaire non urgente.

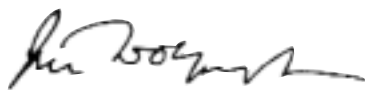
En cas d'invalidité due au sida, l'employé peut bénéficier de l'assurance invalidité de la Banque.

En cas de décès des suites du sida, les avantages habituels sont réglés aux bénéficiaires.

On trouvera également des informations essentielles sur les politiques de la Banque en ce qui concerne le VIH/SIDA dans la brochure d'ONUSIDA intitulée « Information for United Nations and their Families », que HSD vient de distribuer à tout le personnel.

Pour que ce dossier reçoive l'attention urgente qu'il mérite, la Banque mondiale vient de créer un groupe de travail, sous la direction de Richard Stern (vice-président, ressources humaines), qui est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre une approche institutionnelle de la gestion du SIDA sur les lieux de travail. L'objectif immédiat est de s'assurer que le personnel jouisse pleinement des politiques et procédures en vigueur. À cette fin, nous avons demandé au Dr. Ana Maria Espinoza, des services de santé du Groupe de la Banque mondiale, qui a l'expérience du traitement du VIH/SIDA, de répondre aux questions du personnel sur les aspects médicaux du VIH/SIDA. De plus, le Groupe de travail de la Banque Mondiale procédera à des consultations avec le personnel pour élaborer un plan d'action pour la gestion du SIDA sur les lieux de travail.

Nous ne gagnerons la bataille du SIDA que si nous travaillons ensemble. Notre objectif est simple : aucun fonctionnaire du Groupe de la Banque Mondiale ni aucun membre de sa famille ne doit plus mourir du SIDA.



James D. Wolfensohn